

## Déclaration de soutien continu de la part de la direction d'agap2

---



Paris, le 8 janvier 2018

À nos parties prenantes

Nous sommes heureux de confirmer que agap2 réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur le progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement

Patrice GIUDICELLI  
Co-fondateur Président

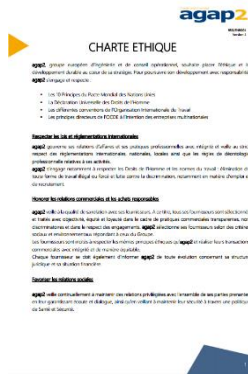
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Giudicelli'.

Franck DESCHODT  
Co-fondateur Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Deschodt'.

# Documents fondateurs d'agap2

**agap2**, groupe européen d'ingénierie et de conseil opérationnel, souhaite placer l'éthique et le développement durable au cœur de sa stratégie. Le but est d'établir des relations de travail basées sur la confiance entre les dirigeants, les salariés et les différentes parties prenantes en matière des droits de l'Homme, d'environnement et de lutte contre la corruption.



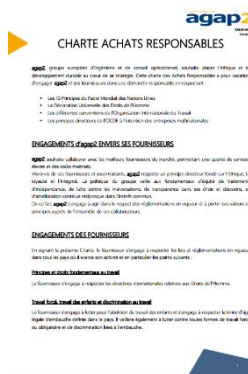
**agap2** a rédigé une Charte Ethique qui présente les engagements du groupe à :

- Respecter les lois et réglementations internationales
- Honorer les relations commerciales et les achats responsables
- Favoriser les relations sociales

**agap2** souhaite développer l'éthique dans chacune de ses relations. C'est pourquoi chaque collaborateur est concerné par cet engagement.

Une Charte Environnement a été rédigée par **agap2** qui souhaite que tous ses collaborateurs s'engagent à adopter des gestes simples d'éco-responsabilités en lien avec ses activités.

Cette charte communique des bonnes pratiques que les collaborateurs d'**agap2** sont encouragés à mettre en pratique dans les domaines des déchets, de l'énergie, de l'eau et des transports.



La Charte d'Achats responsables d'**agap2** définit les engagements concernant l'ensemble de ses collaborateurs et ses sous-traitants dans une démarche responsable.

Ces engagements réaffirment la volonté d'**agap2** de travailler avec des sous-traitants respectant les mêmes principes fondamentaux dans les domaines du droit du travail, du travail forcé, du travail des enfants et de la lutte contre la corruption.

A travers ces différentes chartes et politiques, **agap2** s'engage à respecter :

- Les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Les différentes conventions de l'Organisation International du Travail
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

## Droits de l'Homme (principes 1 et 2)

---

- Achats responsables

**agap2** souhaite collaborer avec les meilleurs fournisseurs du marché, permettant une qualité de services élevée et des coûts maîtrisés. Pour cela, **agap2** respecte un principe fondateur fondé sur l'éthique, la loyauté et l'intégrité vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants. La politique du groupe veille aux fondamentaux d'équité de traitement, d'indépendance, de lutte contre les malversations, de transparence dans ses choix et décisions, et d'amélioration continue réciproque dans l'intérêt commun.

**agap2** s'engage à agir dans le respect des réglementations en vigueur et à porter ses valeurs et principes auprès de l'ensemble de ses collaborateurs et à respecter les directives internationales relatives aux Droits de l'Homme.

- Diversité

Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est un facteur de progrès pour **agap2** qui a signé une Charte de la diversité en 2011. Elle témoigne de l'engagement d'**agap2** en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de son organisation. Une telle démarche contribue à l'amélioration des relations sociales.

## Normes internationales du travail (principes 3, 4, 5 et 6)

---

- Dialogue social

L'ensemble des collaborateurs d'**agap2** est couvert par une convention collective. De plus, des accords collectifs sont créés à la suite du travail collaboratif entre les institutions représentatives du personnel et la direction (CHSCT, Comité d'Entreprise, Délégués du personnel).

- Handicap

Une charte handicap a été signée par **agap2** dans le but de refléter la diversité dans son effectif. En signant cette charte, **agap2** s'engage à offrir les mêmes opportunités d'embauche, de formation et d'évolution professionnelle à tous les collaborateurs sans tomber dans la discrimination positive. **agap2** souhaite pouvoir accueillir de la même manière les salariés ayant une restriction d'aptitude et c'est pourquoi les seuls critères d'embauche sont les compétences et la personnalité. **agap2** s'engage avec cette charte à former et sensibiliser tous ses collaborateurs au handicap.

Un accord a été rédigé et définit la politique d'**agap2** en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap. Cet accord définit des plans d'action pour :

- L'emploi : des actions et des objectifs sont définis pour créer un plan d'embauche, de maintien dans l'emploi, d'insertion et de formation

- La sensibilisation et la communication : formation de sensibilisation « Nous sommes Handi-Accueillant »
- La prévention du handicap

- Egalité hommes-femmes

**agap2** a rédigé un accord en faveur de l'égalité hommes-femmes. Cet accord communique un rapport de situation comparée et définit des actions et des objectifs à réaliser dans trois domaines d'actions prioritaires.

Les rémunérations des collaborateurs et collaboratrices d'**agap2** sont gérées en fonction de leurs compétences métiers et des performances utiles et reconnues, sans distinction des sexes. Une grille salariale a donc été mise en place pour chaque métier de l'entreprise et un suivi des rémunérations à l'embauche a été établi.

**agap2** s'engage à assurer les mêmes conditions d'accès à la formation pour les hommes et pour les femmes. Le but de ce plan d'action est donc de proposer plus de formation et de choix à l'ensemble des collaborateurs sans distinction du sexe.

Le respect de l'égalité des chances et la diversité au sein des équipes d'**agap2** en encourageant un recrutement sans distinction d'origine, de handicap ou de sexe. Pour se faire, de nombreuses actions ont donc été menés au cours des dernières années. Les managers et les recruteurs ont été sensibilisés à la non-discrimination et **agap2** essaie de promouvoir les métiers de l'ingénierie dans les écoles pour rappeler qu'ils sont ouverts à tous et à **toutes**. De plus, le process de recrutement a été uniformisé pour favoriser l'égalité entre les candidats et candidates et des indicateurs de suivi de recrutement (sexe, diversité, âge, ...) ont été mis en place.

- Formation

**agap2** est une société d'ingénierie qui participe à de nombreux projets dans les technologies de pointe. C'est pourquoi l'évolution et le suivi des compétences des consultants est un objectif clé : divers outils de formation sont proposés pour développer leurs compétences.

En 2015, l'investissement d'**agap2** en formation professionnelle s'élevait à **2,3% de la masse salariale**.

Ces formations sont organisées en fonction des besoins identifiés. Elles peuvent avoir lieu :

- Dans le cas d'un besoin identifié, dans le cadre d'une prestation qui nécessite des connaissances spécifiques dans un domaine particulier.
- En prévision d'un besoin, afin de pallier aux problématiques que nos consultants pourraient être amenés à rencontrer au cours de leurs prestations.

Elles peuvent aussi être organisées afin de permettre à nos intervenants d'étendre leurs connaissances et leurs compétences.

Trois grands types de formations sont proposés à nos collaborateurs :

- Les *formations présentielle externes* : la **Direction Technique** fait régulièrement appel à des organismes externes spécialisés qui permettent à des experts d'intervenir auprès de nos consultants afin de les former dans un domaine particulier en lien avec les missions sur lesquels ils interviennent.

- Les *formations présentiellelles internes* : les **référents métiers de la Direction Technique** organisent des formations spécifiques sur des thématiques précises au regard des projets en cours et des problématiques d'actualités.
- Les *formations continues autonomes* : **agap2** a développé une plateforme en ligne accessible à chaque consultant, où se trouvent des outils e-learning de formations très variées.

Ces formations traitent de sujets variés tels que la prévention des risques, la méthodologie, des métiers spécialisés ou l'utilisation de logiciels spécifiques.

Chaque consultant est suivi pendant son projet pour assurer son bon déroulement. **agap2** a mis en place des Rapports d'Avancement Projet qui sont effectués par les consultants tous les mois. Le but est d'effectuer un bilan du déroulement du projet au sein de l'entreprise cliente et un bilan de sa relation avec **agap2**. Cela permet aux consultants de faire remonter d'éventuels points d'amélioration. Le suivi effectué par les managers pour chaque projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

## Environnement (principes 7, 8 et 9)

---

- Sensibilisation et communication

Le développement durable est au cœur de la stratégie d'**agap2**. Pour cela, **agap2** agit, forme et communique au sujet de l'environnement. A travers sa Charte Environnement, **agap2** souhaite que l'ensemble de ses salariés adopte des gestes simples d'éco-responsabilité en lien avec ses activités. Des bonnes pratiques ont été établies dans différents domaines : les déchets, l'énergie, l'eau et les transports.

**agap2** inclut ses fournisseurs dans son engagement en matière d'environnement. En effet, les enjeux environnementaux et sociaux ont été intégrés aux critères de sélection des fournisseurs. Ainsi, le groupe attend de ses fournisseurs qu'ils respectent l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Les fournisseurs veilleront à minimiser leur impact environnemental.

Depuis 2014, **agap2** est certifié MASE et effectue des causeries auprès de tous ses collaborateurs. **agap2** communique au sujet de la santé et de la sécurité mais également au sujet de l'environnement. Deux causeries ont ainsi été créées. Elles abordent les sujets de l'Eco-Conduite et de l'Environnement Durable.

**agap2** s'engage également dans les actions locales en faveur de l'environnement (challenge mobilité, challenge éco-conduite ...).

- Tri sélectif – ELISE

**agap2** a noué un partenariat avec l'entreprise adapté ELISE qui assure la collecte et le tri des déchets d'entreprise. ELISE privilégie le recyclage en évitant l'incinération des déchets. Nous avons communiqué auprès des collaborateurs d'**agap2** pour les sensibiliser au tri sélectif et présenter la démarche d'ELISE.

ELISE présente un rapport trimestriel de sa démarche chez **agap2** avec un bilan environnemental qui présente les économies effectuées avec la collecte et un bilan social qui présente le temps de travail généré pour des personnes en situation de handicap.

## Lutte contre la corruption (principe 10)

---

- Chartes

Le principe de lutte contre la corruption est un des principes présents dans les documents fondateurs d'**agap2**.

Avec sa Charte Ethique, **agap2** s'engage à ne pas offrir de cadeaux, argents et tous avantages ou services à un client ou à un fournisseur dans le but d'influencer des décisions. **agap2** s'engage par la même occasion à refuser toutes tentatives de corruption.

Avec sa Charte Achats responsables, les fournisseurs et sous-traitants d'**agap2** s'engagent à n'offrir et à n'accepter aucune forme de corruption de la part de leurs clients.